

# Association des producteurs suisses de films

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz. Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz**

Band (Jahr): **5 (1939)**

Heft 73

PDF erstellt am: **09.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Shirley Temple,  
Phyllis Brooks dans  
«Hôtel à vendre»  
(Little Miss Broadway).

M. Jack Buchanan (producteur, propriétaire de salles en Angleterre, lié étroitement avec le groupe des «Independent Exhibitors») serait disposé à investir cent mille livres sterling dans la construction des studios cinématographiques de Neuchâtel et à financer la distribution des films réalisés en version anglaise. Les cadres techniques et artistiques anglais seraient assistés par des Suisses (env. 130 personnes) et toutes les installations devraient être faites par des maisons du canton. Enfin, l'entreprise distribuerait dans le monde, parallèlement à ses films artistiques et par le truchement de la R.K.O. Radio-Pictures, rattachée à la R.C.A., tous les films culturels et de propagande touristique que les services officiels suisses auraient l'intention de créer.

Ajoutons, que le scénario du premier film qui serait réalisé en Suisse, sous les auspices de la société anglaise existe déjà. Il s'agirait de:

#### THE PRISONER OF CHILLON.

Or, nous croyons savoir que la question de la station émettrice de radio a soulevé des objections et des difficultés. En effet, les autorités responsables du service radiophonique en Suisse (direction générale des P.T.T. et comité central de la S.S.R.) ont estimé ne pas pouvoir accorder l'autorisation sollicitée. Voici les raisons principales de ce refus:

1. La Suisse n'a pas de longueur d'onde à céder.
2. Les représentants de la société anglaise estiment qu'il serait possible de partager avec le nouvel émetteur l'onde de Sottens. Mais, dans ce cas-là, une partie de la Suisse (celle qui se trouverait dans le faisceau de l'onde

de Chaumont dirigée vers l'Angleterre) ne pourrait plus capter les émissions de Sottens. Ni la direction des P.T.T., ni la S.S.R. ne peuvent consentir à réduire ainsi le champ d'action d'un des émetteurs nationaux.

3. Il n'est pas désirable pour la Suisse, surtout dans les circonstances actuelles, de posséder sur son territoire un émetteur étranger échappant à son contrôle.

4. Les émissions de publicité et de propagande seraient faites en anglais et dirigées vers l'Angleterre. Venant de Suisse, de telles émissions attireraient à notre pays et aux autorités de la radio-diffusion des désagréments avec une nation et une société amies.

5. Les émissions publicitaires sont interdites à nos émetteurs. Il ne peut être question de renoncer à cette règle pour céder le monopole à une société étrangère.

Même si la concession radiophonique ne peut être accordée, souhaitons néanmoins que les projets de studios cinématographiques subsistent et se réalisent. *Ceux qui sont en relation directe avec les représentants de la société britannique en ont la conviction. Ce serait, nous le répétons, une nouvelle activité industrielle bienvenue pour cette ville et ce canton et dont les répercussions seraient d'autant plus appréciables que nos financiers suisses n'auraient aucun risque à courir.*

\*

Enfin c'est le canton de Berne, qui annonce un grand projet tendant à y introduire une industrie cinématographique. La «Berner Tagwacht» dit que les travaux préparatoires sont déjà activement poussés. On prévoit la construction de deux grandes halles et de deux plus petites avec des annexes, sur la rive nord du Moossee près de Berne. Des négociations entamées avec des sociétés étrangères ont soulevé un vif intérêt. La location de plus de 200 jours sur 300 pendant lesquels on pourra tourner est déjà certaine. La question de la production propre à ces studios a déjà été soulevée et la collaboration de personnalités éminentes est assurée. On tournera des films spectaculaires et culturels. Du point de vue financier, des garanties existent également. Lorsque les studios travailleront normalement, ils occuperont en permanence de 200 à 300 personnes.

Que va-t-il sortir de tout cela et que pense la Chambre suisse du Cinéma de ces projets grandioses?

## Association des producteurs suisses de films

### Séance du Comité du 9 février 1939.

La date de l'assemblée générale a été fixée à *jeudi, 16 mars*. Elle aura lieu à Zurich et sera combinée si possible avec une visite des chantiers de l'exposition. L'heure et le lieu de l'assemblée générale seront indiqués dans la convocation écrite.

Le Comité s'est occupé d'abord de la création d'une ligue des producteurs de films documentaires et d'un projet financier. Ce plan a déjà été examiné par la commission de production de la

Chambre suisse du Cinéma. L'assemblée générale entendra un rapport détaillé.

L'action financière pour la participation à l'exposition nationale a été couronnée de succès. Le Comité a entrepris des démarches pour la mener à bonne fin. Le Comité a étudié également la création d'un tarif pour les laboratoires; il s'est occupé finalement de questions internes, en particulier des moyens de combattre la concurrence déloyale.

*Présentation de films suisses à l'étranger.* A ce sujet nous rappelons aux membres nos circulaires no. 2 du 18 janvier et no. 3 de février. Les maisons qui s'y intéressent sont priées de se mettre en relations, sans délai, avec la Chambre suisse du cinéma, Thunstrasse 41a, à Berne.